



## Demande d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo cargo à assistance électrique ou d'un kit de motorisation pour un vélo classique – Version octobre 2022

L'Eurométropole de Strasbourg propose aux particuliers résidant dans l'Eurométropole une aide à l'achat sous forme de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) allant de 150 à 500 € selon le type de VAE et selon vos conditions de ressources.

Cette aide concerne l'achat d'un véhicule neuf de type VAE « classique », d'un vélo cargo à assistance électrique, ou l'installation d'un kit de motorisation pour vélo classique. Une aide *complémentaire* peut être demandée par les bénéficiaires d'un « Compte mobilité » via ce même formulaire.

### Conditions générales

L'aide à l'achat est ouverte à l'ensemble des habitant.e.s, personne physique de plus de 18 ans, ayant pour résidence principale l'une des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'aide de l'Eurométropole est versée après l'acquisition du vélo ou de l'équipement objet de la présente subvention, sur présentation de l'ensemble des justificatifs requis. Elle n'est mobilisable qu'une seule fois par personne dans un délai de 5 années après obtention. Un même vélo acheté neuf ne pourra ainsi bénéficier qu'une seule fois de cette aide.

Pour bénéficier de la subvention, le cycle devra avoir été acquis auprès de l'un des professionnels distributeur-réparateur « Partenaire Vélooptimiste ».

Les conditions d'attribution et d'éligibilité à l'aide figurent dans le règlement d'attribution. Le règlement, ainsi qu'une Foire aux questions sont consultables en ligne sur <https://www.strasbourg.eu/a-velo>. Vous y retrouverez également la liste des vélocistes partenaires à jour.

### Dépôt de votre demande

Pour faciliter le traitement de votre dossier, merci de privilégier le formulaire de demande en ligne de la plateforme de demande :

**[aides.strasbourg.eu](https://aides.strasbourg.eu)**

Vous pouvez également déposer votre dossier contenant l'ensemble des pièces justificatives ainsi que le présent formulaire complété, et remis sous enveloppe à l'accueil du Centre administratif ou par envoi postal à l'adresse suivante :

Aide à l'achat VAE  
Eurométropole de Strasbourg  
1 parc de l'Etoile  
67076 Strasbourg Cedex

## Coordonnées du demandeur

Les nom, prénoms, et adresse doivent être identiques à ceux mentionnés sur la facture de l'équipement faisant l'objet d'une demande d'aide. Tous les champs sont obligatoires. Aucun formulaire incomplet ne pourra être traité. Veuillez à écrire lisiblement.

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Date de naissance* (JJ/MM/AAAA)	

\*Les personnes de moins de 18 ans ne sont pas éligibles.

Adresse de messagerie : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Renseigner une adresse de courriel facilite le traitement et les échanges en cas de demande de précision ou de pièces manquante. Ce mode de communication vous permet de suivre en ligne l'avancement de votre dossier jusqu'à la confirmation de l'attribution. Si vous préférez communiquer au format papier, merci de ne pas renseigner d'adresse de courriel.

## Mon équipement

- Lieu de l'achat

Nom du commerce* :	
Adresse :	
Tél :	

\*La liste des partenaires agréés Vélooptimiste est disponible en ligne sur le site [strasbourg.eu](http://strasbourg.eu) rubrique « à vélo », ou sur demande à [velooptimiste@strasbourg.eu](mailto:velooptimiste@strasbourg.eu). La liste pourra être mise à jour durant toute la durée de validité de l'aide VAE, et notamment intégrer de nouveaux commerces adhérents au dispositif « Partenaire Vélooptimiste ». A la date de votre demande, le vélociste doit avoir adhéré au dispositif pour que votre demande soit éligible à l'aide VAE.

- **Votre demande concerne :**

**Un vélo à assistance électrique**

Les VAE « classiques » **éligibles** sont des vélos urbains ou VTC. Les VTT ne sont pas éligibles. Le VAE doit être neuf et équipé d'un éclairage non-amovible, sans batterie au plomb et qui respectent la définition de l'article R.311-1 du code de la route : « *cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler* ».

**Un vélo -cargo à assistance électrique**

Sont éligibles à l'aide les types de vélo-cargos qui suivent :

- biporteur : vélos à 2 roues équipés d'une malle à l'avant,
- triporteur : vélos à 3 roues équipés d'une malle à l'avant,
- vélos rallongés ou « long tail » : vélos classiques rallongés à l'arrière,
- tricycles : vélos à 3 roues dont deux à l'arrière.

Les vélos cargo à assistance électrique devront être neufs, disposer d'un éclairage non amovible, ne pas être équipés de batterie au plomb et respecter la définition de l'article R.311-1 du code de la route.

**Une motorisation faite par un professionnel**

Celle-ci doit être installée par un professionnel du vélo et impérativement répondre à la classification VAE (limite de 25 km/h, puissance de 250W, capteur de pédalage seul).

**Numéro de marquage / gravage** du vélo acheté ou équipé (Bicycode ou équivalent) :

*Pour mémoire, depuis le 1er janvier 2021, les vélos vendus neufs par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage et d'une inscription au Fichier National Unique des Cycles Identifiés. Afin de suivre le dispositif de subvention et d'en assurer la bonne régularité, il est aussi demandé aux bénéficiaires d'une aide pour l'installation d'un kit de motorisation de procéder, si ce n'est pas déjà le cas, au marquage de son véhicule.*

## Ma situation

**Montant de votre revenu fiscal de référence**

**Nombre de part(s) fiscale(s)**

*Ces informations sont disponibles sur votre avis d'impôt sur le revenu.*

**Je suis bénéficiaire d'un Compte mobilité et souhaite demander l'aide *complémentaire* à l'achat.  
Numéro de carte de mon Compte mobilité (sous le QR Code) :**

## Mes pièces justificatives

*Ces pièces doivent être photocopiées et fournies avec votre dossier papier, ou déposée sur la plateforme de demande.*

- La copie du certificat d'homologation et la notice technique ou l'attestation de respect de la norme NF EN 15194.
- La copie de la facture d'achat acquittée du dispositif ou vélo éligible à l'aide.  
Celle-ci doit comporter :
  - le nom et l'adresse du bénéficiaire,
  - le tampon « Partenaire Vélooptimiste »,
  - le type de vélo, le modèle et la référence précise du fabricant,
  - la date d'achat, qui doit avoir été effectué durant la période de validité du dispositif
  - la mention facture acquittée et vélo récupéré avec le cachet du distributeur-revendeur dépositaire de la marque « partenaire vélooptimiste » et de sa signature.
- Pour l'achat d'un VAE, et uniquement pour les demandeurs pouvant justifier d'un revenu fiscal de référence par part inférieur à 13 489 € : l'avis d'impôt sur le revenu de l'année n-1
- Le relevé d'identité bancaire avec l'identité du bénéficiaire (identique à celle figurant sur l'ensemble des documents).
- Le justificatif de domicile principal de moins de 3 mois au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du cycle.
- La pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour,...).
- Le présent formulaire de demande dûment complété et signé

## Engagements du demandeur

- Je confirme avoir pris connaissance des modalités d'obtention et des conditions d'éligibilité à l'aide proposée par l'Eurométropole pour l'acquisition de VAE détaillées en annexe de la présente demande.
- Je m'engage à ne demander et à ne percevoir qu'une seule subvention de la collectivité pour l'acquisition d'un seul VAE pour une durée de 5 ans à compter de la date d'attribution, et à ne pas revendre le véhicule ayant bénéficié de cette aide durant cette même durée.
- Je comprends que toute action de ma part contrevenant aux dispositions ci-dessus ou visant à contourner les règles d'attribution de la présente subvention, peut entraîner une demande de restitution de la subvention de la part de la collectivité, voire, en cas de détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

*Le cas échéant, en cas d'une demande d'aide pour une motorisation installée sur un vélo standard :*

- Je certifie que le moteur installé répond bien à la classification VAE (limite 25km/h, puissance de 250W, capteur de pédalage)

Je décharge l'Eurométropole de Strasbourg de toute responsabilité en cas d'incident de toute nature que ce soit résultant du montage et/ou de l'usage d'un kit d'électrification de vélos standard subventionné dans le cadre de la présente demande

### Informations sur l'utilisation de vos données personnelles

L'Eurométropole de Strasbourg, sis 1 parc de l'Etoile 67000 Strasbourg, collecte et traite vos données personnelles dans le but d'instruire votre demande de subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique.

Vos données sont collectées dans le cadre de l'exécution d'une mission de service public de la Ville et Eurométropole de Strasbourg – article D251-2 du code de l'énergie ; les délibérations du 29 janvier et du 25 juin 2021 du conseil de l'Eurométropole (qui relance la stratégie de promotion du VAE par la mise en place de subventions à l'achat) et l'arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion des aides à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants. Les destinataires de ces données sont les agents du service Déplacements de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Vos données personnelles sont conservées jusqu'à 5 ans après confirmation de la décision.

Afin de garantir la complétude de votre dossier et son traitement jusqu'à, le cas échéant, l'attribution et le versement de la subvention, la collectivité ou le prestataire en charge de l'instruction des demandes d'aides est susceptible de vous contacter.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, règlement général sur la protection des données (RGPD) et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, loi informatique et libertés (LIL), modifiée, vous avez un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de faire une réclamation auprès de la CNIL et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Pour exercer ces droits, vous pouvez effectuer une demande :

- Soit par mail à l'adresse du délégué à la protection des données [dpo@strasbourg.eu](mailto:dpo@strasbourg.eu)
- Soit via le formulaire dédié à l'adresse URL suivante : <https://demarches.strasbourg.eu/vie-pratique/informations-personnelles/>
- Soit par courrier postal à Délégation à la protection des données, Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 Parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex
- Soit en vous adressant directement à l'accueil du Centre administratif